

**Art. 2.** Dit besluit treedt in werking de dag waarop het ondertekend wordt.

**Art. 3.** De Minister van Sociale Actie is belast met de uitvoering van dit besluit.

Namen, 23 april 2009.

De Minister-President,  
R. DEMOTTE

De Minister van Gezondheid, Sociale Actie en Gelijke Kansen,  
D. DONFUT

---

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**

[2009/201980]

**Agriculture. — Remembrement**

*Loi du 22 juillet 1970 — article 12*

Par arrêté ministériel du 31 mars 2009 qui entre en vigueur le jour de sa publication par extrait au *Moniteur belge*, les comités de remembrement "Forville", "Hingeon", "Bovesse", "Lonzée", "Falmagne" et "Jamagne" sont modifiés comme suit :

— M. Philippe Ballat, premier attaché spécifique au Service technique provincial - Service Cours d'eau, est nommé membre effectif des comités de remembrement Hingeon, Bovesse, Lonzée, Falmagne, Jamagne et membre suppléant du comité de remembrement Forville;

— M. Guy Marc, commissaire voyer aux Cours d'eau, est nommé membre suppléant des comités de remembrement Hingeon, Lonzée, Falmagne et Jamagne.

---

Par arrêté ministériel du 14 avril 2009 qui entre en vigueur le jour de sa publication par extrait au *Moniteur belge*, les comités de remembrement "TGV 1 Rumes-Brunehaut", "TGV 2 Antoing-Péruwelz", "Tournai-Moustier", "TGV 4 Chièvres-Ath" et "Moustier-Marcq" sont modifiés comme suit :

— M. Gérard Baudru, expert fiscal, est nommé membre effectif des comités de remembrement Rumes-Brunehaut, Antoing-Péruwelz et Tournai-Moustier, en remplacement de MM. F. Ducrotois et G. Prophète;

— M. Mario Decruyenaere, expert fiscal, est nommé membre suppléant des comités de remembrement Rumes-Brunehaut, Antoing-Péruwelz et Tournai-Moustier en remplacement de M. Gérard Baudru;

— M. Jacques Ghislain, expert fiscal, est nommé membre suppléant du comité de remembrement Chièvres-Ath, en remplacement de M. P. Elliard;

— M. Mario Decruyenaere, expert fiscal, est nommé membre suppléant du comité de remembrement Moustier-Marcq, en remplacement de M. G. Delguste.

---

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**

[2009/201922]

**Aménagement du territoire**

**ANTOING.** — Un arrêté ministériel du 9 mars 2009 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TLP219 dit "Maison communale" à Antoing (Calonne) et comprend la parcelle cadastrée ou l'ayant été à Antoing (Calonne), 6<sup>e</sup> division, section B, n° 41t.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

---

**BRAINE-L'ALLEUD.** — Un arrêté ministériel du 9 mars 2009 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/NI67 dit "Atelier Blanchart" à Braine-l'Alleud et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Braine-l'Alleud, 4<sup>e</sup> division, section E, n°s 1086 et 1087.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

---

**BRAINE-L'ALLEUD.** — Un arrêté ministériel du 25 mars 2009 approuve le plan d'alignement d'une partie des chaussées d'Alseberg et de Bara tel que contenu dans la délibération du 26 mars 2007 du conseil communal de Braine-l'Alleud et ses annexes.